

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOLZAN Bertrand, se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr ROUQUIE Bertrand, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget, passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu, l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

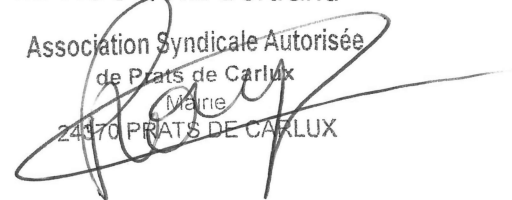
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOLZAN Bertrand



Le Président,
Mr ROUQUIE Bertrand

Association Syndicale Autorisée
de Prats de Carlux
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUQUIE Bertrand, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

- * résultat de l'exercice : 64 568,36 €
- * résultat antérieur : 98 886,42 €
- * TOTAL A AFFECTER : 165 454,78 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

- * solde d'exécution cumulé : - 4 890,15 €
- * solde des restes à réaliser : 0 €
- * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 4 890,15 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0 €
- * affectation complémentaire en "réserves" :€
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 158 564,63 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOLZAN Bertrand



Le Président,
Mr ROUQUIE Bertrand
Association Syndicale Autorisée
de Prats de Carlux
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUQUIE Bertrand, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,
Le Président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.
Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le budget primitif 2025
- D'AUTORISER le Président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires.

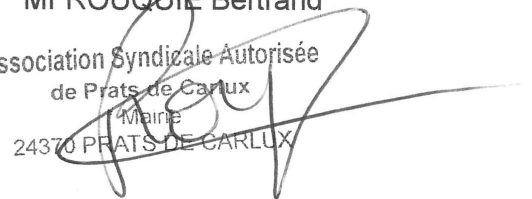
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOLZAN Bertrand



Le Président,
Mr ROUQUIE Bertrand

Association Syndicale Autorisée
de Prats de Carlux
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUQUIE Bertrand, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Monsieur ROUQUIE, en sa qualité de Président, demande que soit conventionné, avec l'ADHA 24, en plus des missions déjà prises, dix jours de fontainier.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure, le Syndicat, après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24
- D'APPROUVER le conventionnement de 10 jours de fontainiers
- De DONNER pouvoir au Président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

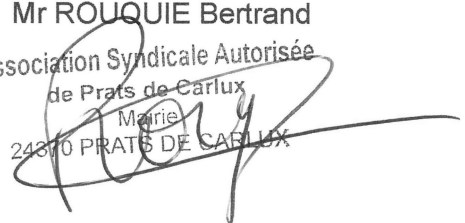
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOLZAN Bertrand



Le Président,
Mr ROUQUIE Bertrand

Association Syndicale Autorisée
de Prats de Carlux
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUQUIE Bertrand, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 ainsi que le prévisionnel 2026 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

En prenant en compte l'annuité d'emprunt pour les travaux de réfection de la station, Mr ROUQUIE Bertrand, en tant que président propose le maintien des tarifs.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

	<u>Abonnement</u>	<u>Consommation eau</u>
• Usage défense incendie	475,00 € HT	
• Droit d'entrée	475,00 € HT	
• Usage domestique	250,00 € HT	0,18 € / m ³
• 10 m ³ /h	475,00 € HT	0,18 € / m ³
• 20 m ³ /h	950,00 € HT	0,18 € / m ³
• 30 m ³ /h	1 425,00 € HT	0,18 € / m ³
• 40 m ³ /h	1 900,00 € HT	0,18 € / m ³
• 50 m ³ /h	2 375,00 € HT	0,18 € / m ³
• Adhérent non-utilisateur	50,00 € HT / borne	

L'appel de l'abonnement se fera début du mois d'avril.

L'appel de la consommation (pour les consommations supérieures à 100 m³) sera fait au mois de novembre.

Le Syndicat DECIDE que les consommations d'eau inférieures à 100 m³ seront facturées avec l'abonnement.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOLZAN Bertrand

Le Président,
Mr ROUQUIE Bertrand

Association Syndicale Autorisée
de Prats de Carlux
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROUQUIE Bertrand, Président, se fait présenter liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modification reçues :

- SCEA TREMOUILLE est remplacé par Mr TREMOUILLE Francis
- GAEC DE CAMILLET est remplacé par EARL DE CAMILLET
- Mr FERBER Michel est remplacé par Mme Céline FERBER - 336 rue Chapelle Saint Jean - 24370 CARLUX

Dans un second temps, Mr ROUQUIE fait part des demandes de réductions reçues :

- Mr VAUBOURG Gilles souhaite passer de 1 usage domestique à 1 usage non-utilisateur
- Mr CHAUSSE souhaite passer d'un usage agricole à un usage domestique
- Mr TACHE Simon est décédé, sa fille Catherine a fait parvenir un courrier pour demander l'arrêt des 2 abonnements non-utilisateur
- Mr CLUZEL Baptiste voudrait baisser de 2 usages agricole à 1 usage agricole
- EARL DE REBINGUET souhaite passer de 1 usage agricole à 1 usage domestique

Dans un troisième temps, Bertrand ROUQUIE s'interroge du fait que les usages incendie des communes n'apparaissent pas. Ces usages sont donc rajoutés, à savoir :

- 1 Usage incendie pour la commune de Ste Nathalène
- 1 Usage incendie pour la commune de Prats de Carlux
- 1 Usage incendie pour la commune de Calviac

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivantes :

Locataire		PROPRIETAIRE		U Agrico le	U domestiq ue	Non utilisate ur	Défens e incend ie
ALBENQUE	JEAN	ALBENQUE	JEAN	0	1	0	0
ALBIE	BRIGITTE	ALBIE	BRIGITTE	0	1	0	0
ASA	SAINT CREPIN ET CARLUCET	ASA	SAINT CREPIN ET CARLUCET	5	0	0	0
ASSO ATHEA ESAT	DOMAINE DE LAVERGNE	ASSO ATHEA ESAT	DOMAINE DE LAVERGNE	1	0	0	0
AUSSEL	THIERRY	AUSSEL	THIERRY	0	0	1	0
BAUGE	SEBASTIEN	BAUGE	SEBASTIEN	3	0	0	0
BEAUVIEUX	CHRISTIANE MAURICETTE	BEAUVIEUX	LIONEL	0	1	0	0
BEAUVIEUX	Jean Pierre	BEAUVIEUX	Jean Pierre	0	1	0	0
BLAY	Michel	DELMON	GEORGES	1	0	0	0
BONAQUE	ALONSO	BONAQUE	ALONSO	0	1	0	0
BORDAS	FRANCIS	BORDAS	JOSETTE	0	1	0	0
BOUCHERIE	ADRIEN	BOUCHERIE	ADRIEN	2	0	0	0
BOUT	ALINE	BOUT	ALINE	1	0	0	0
BOUYSSONNI E	MARTINE	BOUYSSONIE	ISIDORE	1	0	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

Locataire		PROPRIETAIRE		U Agrico le	U domestiq ue	Non utilisate ur	Défens e incend ie
BRANCHAT	DAMIEN	BRANCHAT	DAMIEN	0	1	0	0
BRUN	FRANCIS	BRUN	FRANCIS	0	0	0	0
CABANNE	PHILIPPE	CABANNE	PHILIPPE	0	0	1	0
CHAPOULIE	DIDIER	CHAPOULIE	DIDIER	0	1	0	0
CHAPOULIE	OLIVIER	CHAPOULIE	OLIVIER	0	1	0	0
CHAUSSE	DOMINIQUE	CHAUSSE	DOMINIQUE	0	1	0	0
CLAVAGUERA	MICHEL	CLAVAGUERA	MICHEL	0	1	0	0
CLEMENT	ODILE	RAVA	ODILE	0	1	0	0
CLUZEL	BAPTISTE	CLUZEL	BAPTISTE	1	0	0	0
COMMUNE	DE SAINTE NATHALENE	COMMUNE	DE SAINTE NATHALENE	0	1	0	1
COMMUNE	DE CALVIAC	COMMUNE	DE CALVIAC	0	0	0	1
COMMUNE	DE PRATS DE CARLUX	COMMUNE	DE PRATS DE CARLUX	0	0	0	1
COUDERC	CHRISTOPHE	COUDERC	CHRISTOPHE	1	0	0	0
COUDERC	LYDIE	COUDERC	LYDIE	2	0	0	0
DALIX	JOSIANE	DALIX	LUDOVIC	0	1	0	0
DE LIEDEKERKE	LOUIS	DE LIEDEKERKE	LOUIS	0	1	0	0
DELBREL	RACHEL	LABATTUT	BERNARD	0	1	0	0
DELPECH	ODILE	DELPECH	ODILE	0	1	0	0
DELPECH	SEBASTIEN	DELPECH	SEBASTIEN	1	0	0	0
DELPECH	MICHEL	DELPECH	MICHEL	0	1	0	0
DELTEIL	JEANINE	DELTEIL	GUY	1	0	0	0
DESENDER	ALAIN	DESENDER	ALAIN	0	1	0	0
DESPLAT	CLAUDINE	DESPLAT	CLAUDINE	0	1	0	0
EARL	DE CAMILLET	EARL	DE CAMILLET	2	0	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

Locataire	PROPRIETAIRE			U Agricole	U domestique	Non utilisateur	Défense incendie
EARL	FERME DE LA BRUNIE	ROUQUIE	BERTRAND	6,5	0	0	0
EARL	BOLZAN	MAGNAC	ROGER ET DENISE	0,5	0	0	0
EARL	FERME DE LA BRUNIE	SOULHIE	CORINNE	0,5	0	0	0
EARL	BOLZAN	SCEA	TREMOUILLE	0,5	0	0	0
EARL	BOLZAN	BOLZAN	BERTRAND	5	0	0	0
EARL	MONTAZEL	EARL	MONTAZEL	2	0	0	0
EARL	DE REBINGUET	JAUBERT	FABIENNE	1	0	0	0
EARL	DU GARD	MARCOU	SYLVAIN	1	0	0	0
EARL	BRAULEN HAUT	DALIX	Christophe	0	1	0	0
EI CLUZEL	Gérard	MAGNAC	ROGER ET DENISE	0,5	0	0	0
EI CLUZEL	Gérard	CLUZEL	GERARD ALAIN	1	0	0	0
ETABLISSEMENT	LA CLOSERIE DE SARLAT	ETABLISSEMENT	LA CLOSERIE DE SARLAT	0	1	0	0
FERBER	Céline	FERBER	Céline	0	1	0	0
FIRMIN	Fernand	FIRMIN	Fernand	0	1	0	0
FUMAT	COLETTE	ROUSSEL	VERONIQUE	0	1	0	0
GAEC	DES JARDINS DE MALEVERGNE	GAEC	DES JARDINS DE MALEVERGNE	1	0	0	0
GAEC	DE LA BOUYSSONIE	GAEC	DE LA BOUYSSONIE	5	0	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

Locataire		PROPRIETAIRE		U Agrico le	U domestiq ue	Non utilisate ur	Défens e incend ie
GAEC	LA FERME DE CHAPELLE	TRAVERSE	JEAN PIERRE	0	1	0	0
GAEC	DE LA BOUYSSONIE	ALARD	SERGE	0,5	0	0	0
GAUSSINEL	CHRISTIANE	GAUSSINEL	JEAN MARC	0	1	0	0
GONDAL	CLAUDE	GONDAL	CLAUDE	0	1	0	0
GONZALEZ	GUY	GONZALEZ	GUY	0	1	0	0
KOLESNIKOF F	SERGE	KOLESNIKOF F	SERGE	0	1	0	0
LABATTUT	JEAN LUC	LABATTUT	JEAN LUC	0	1	0	0
LABATTUT	BERNARD	LABATTUT	BERNARD	0	0	1	0
LABROT	SERGE	LABROT	SERGE	1	0	0	0
LARNAUDIE	HENRI MICHEL	LARNAUDIE	HENRI MICHEL	0	1	0	0
LAROCHE	Jacques	LAROCHE	Jacques	0	1	0	0
LEMIERE	FRANCOISE	LEMIERE	FRANCOISE	0	1	0	0
LESTRADE	JOEL	LESTRADE	JOEL	0	1	0	0
LEYGONIE	SOLANGE ET ISABELLE	LEYGONIE GRAVOUIL	ISABELLE	0	1	0	0
LIEBUS	JOEL	LIEBUS	JOEL	0	1	0	0
LOKIN	Annemieke	LOKIN	Annemieke	0	1	0	0
LOPEZ	LAURENT	LOPEZ	LAURENT	0	1	0	0
MALARD	Richard	AUSSEL	THIERRY	1	0	0	0
MALARD	Richard	MALARD	Richard	1	0	0	0
MARCEL	AGNES	MARCEL	AGNES	0	0	1	0
MARTIAL	JACQUES	MARTIAL	JACQUES	0	1	0	0
MASSEDRE	SERGE	MASSEDRE	GENEVIEVE	0	0	1	0
MATTIJSSEN	RACHEL	MATTIJSSEN	RACHEL	0	1	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

Locataire		PROPRIETAIRE		U Agricole	U domestique	Non utilisateur	Défense incendie
MAZET	GUY	MAZET	GUY	0	0	1	0
MENARDY	JEAN PIERRE	MENARDY	JEAN PIERRE	2	0	0	0
MERCHADOU	SERGE	MERCHADOU	SERGE	0	1	0	0
MEUNIER	Catherine	CASTANT	CATHERINE ET ALONSO	0	1	0	0
MINARD	PIERRETTE	MINARD	PIERRETTE	1	0	0	0
MONTET	PIERRE	MONTET	PIERRE	0	1	0	0
PARRE	Christophe	PARRE	Christophe	1	0	0	0
PEYROT	DIDIER	PEYROT	DIDIER	1	0	0	0
PEYROU	DENIS	PEYROU	DENIS	0	1	0	0
PIGIER	JEAN CLAUDE	PIGIER	JEAN CLAUDE	0	0	1	0
PREUX	WILLIAM	EARL	DU NOHA DE LAVERGNE	1	0	0	0
RCI	DE PROISSANS	COMMUNE	DE PROISSANS	10	0	0	0
ROCHE	PATRICE ET EMMANUEL	ROCHE	PATRICE ET EMMANUEL	0	1	1	0
ROUS	DAMIEN	SOULHIE	LILIANE	0	1	0	0
ROUSSERIE	JEAN LOUIS	ROUSSERIE	CHANTAL	4	0	0	0
SALVETAT	Alain	SALVETAT	Alain	1	0	0	0
SARL	LA CHATAIGNER AIE	SARL	LA CHATAIGNER AIE	1	0	0	0
SARL	JARDEL ET FILS	JARDEL	CHRISTOPHE	1	0	0	0
SARL	MAILLAC DE SARLAT	BOUYSSOU	JOEL	2	0	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

Locataire	PROPRIETAIRE		U Agricole	U domestique	Non utilisateur	Défense incendie
SARL	LA GARRIGUE HAUTE	BOUCHERIE DANIEL ET JOELLE	3	0	0	0
SARL	BOULET ET ASSOCIES	SARL BOULET ET ASSOCIES	2	0	0	0
SAS	CAPFUN	BLONDY NATACHA	4	0	0	0
SASU	DOMAINE DE PLANCASSAGNE	SASU DOMAINE DE PLANCASSAGNE	0	1	0	0
SAULIERE	JEROME	SAULIERE GUY	0	1	1	0
SAULIERE	GEORGES	SAULIERE GEORGES	1	0	0	0
SCEA	LES OIES DU PERIGORD	THOMAS JEAN SYLVAIN	2	1	0	0
SCI	CHAMPS DE JARDEL	GOUYOU PATRICK ET JOSELYNE	0	1	0	0
SCI	GD TOURON	SCI GD BOUTELIERE	1	0	0	0
SOULHIE	YVON	SOULHIE CORINNE	0	1	0	0
SOULHIE	MICHEL	SOULHIE MICHEL	0	1	0	0
TACHE	HUGUETTE	TACHE HUGUETTE	0	1	0	0
TEILLAC PALADE	Brigitte	TEILLAC MICHEL SOPHIE ET BRIGITTE	0	1	0	0
TREMOUILLE	FRANCIS	TREMOUILLE FRANCIS	0	1	0	0
TROQUEREAU	CATHERINE	TROQUEREAU CATHERINE	0	0	1	0
TRUQUET	GERARD	EARL DU NOHA DE LAVERGNE	1	0	0	0
VAUBOURG	GILLES	VAUBOURG GILLES	0	0	1	0
VERIL	BERNARD	VERIL BERNARD	1	0	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

Locataire		PROPRIETAIRE		U Agrico le	U domesti que	Non utilise ur	Défens e incend ie
VILLESUZANN E	JEAN-MICHEL	VILLESUZANN E	JEAN-MICHEL	0	1	0	0
ZOO de calviac		ZOO de calviac		0	1	0	0
			TOTAL	90	58	11	3


Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOLZAN Bertrand



Le Président,
Mr ROUQUIE Bertrand

Association Syndicale Autorisée
de Prats de Carlux
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX



A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_7**Objet** : Travaux – cahier des charges

Madame DUSSAUD fait lecture aux membres du syndicat du cahier des charges techniques concernant les travaux financés par la région dans le cadre du PSR de la Nouvelle Aquitaine. Monsieur ROUQUIE, en sa qualité de Président, explique qu'il serait également nécessaire à court terme de mettre en place un dégrilleur automatique à la station de Calviac. Ce dernier n'a pas été prévu dans le cadre des travaux financés et cela ne sera donc pas réalisé cette année.

Monsieur ROUQUIE souhaite qu'une deuxième tranche de travaux soit déposée dans un nouveau appel à projet pour essayer de faire financer ce dégrilleur.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le cahier des charges proposé par l'ADHA24
- DE VALIDER le principe de dépôt d'un dossier à l'AAP régional pour le dégrilleur en 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOLZAN Bertrand



Le Président,
Mr ROUQUIE Bertrand
Association Syndicale Autorisée
de Prats de Carlux
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_8**Objet : Emprunt travaux**

Madame DUSSAUD demande aux membres présents quelle solution a été choisi pour le financement des travaux, tant sur le court terme subvention que sur le moyen terme autofinancement.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0], décide :

- DE DEMANDER un emprunt sur 5 ans pour financer les 40 000 € d'autofinancement du projet
- DE DEMANDER un emprunt sur 12 mois renouvelable pour financer les subventions
- CHARGE le Président de réaliser ces demandes de prêts
- DONNES pouvoir au Président de signer ces offres de prêts

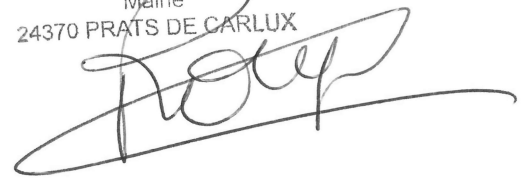
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOLZAN Bertrand



Le Président,
Mr ROUQUIE Bertrand

Association Syndicale Autorisée
de Prats de Carlux
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PRATS DE CARLUX
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 Mars 2026 à 09h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Prats de Carlux s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de ROUQUIE Bertrand.

M BOLZAN Bertrand est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_9

Objet : Créances de M. FOUCHER Jean-Claude – Décision budgétaire

Le Président présente au Conseil syndical de l'ASA l'état des créances de Mr FOUCHER Jean-Claude à ce jour.

Il informe les membres que, selon les indications de la trésorerie, M. FOUCHER Jean-Claude a fait l'objet en 2023 d'une clôture pour insuffisance d'actifs.

Le Président précise qu'il est nécessaire de prévoir les crédits correspondants afin de permettre l'imputation de cette créance au compte 6542 – « Créances éteintes ».

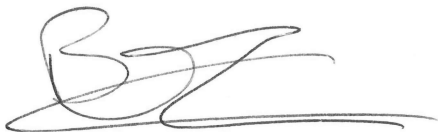
Après en avoir délibéré, le Syndicat décide :

- De ne pas prendre acte de la situation de liquidation judiciaire de Mr FOUCHER Jean-Claude ;
- De ne pas inscrire les crédits nécessaires au compte 6542 – « Créances éteintes » ;
- De ne pas autoriser le Président à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Décision : la délibération est rejetée.

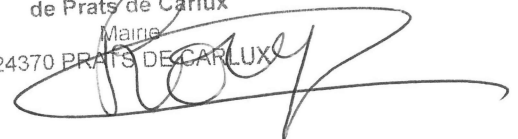
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr BOLZAN Bertrand



Le Président,
Mr ROUQUIE Bertrand




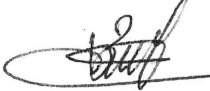


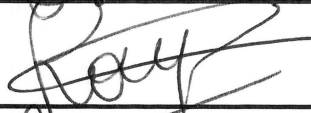

Association Syndicale Autorisée
de Prats de Carlux
Mairie
24370 PRATS DE CARLUX



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

~~Mairie 24370 PRATS DE CARLUX~~Liste d'émargement du syndicat

Date : 13 MARS 2026

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR ALBENQUE JEAN 317 RUE CHAPELLE ST JEAN 24370 CARLUX	Membre		
MR BOLZAN BERTRAND IMPASSE DES HIRONDELLES 24370 CALVIAC-EN-PÉRIGORD	Membre		
MR BOUCHERIE FLORIAN LE CHAMP DU MAINE 24370 PRATS-DE- CARLUX	Membre		
MR BOUCHERIE ADRIEN LE CHAMP DU MAINE 24370 PRATS-DE- CARLUX	Membre		
MR COUDERC ALEXANDRE 88 ALLEE DES PERGUES 24220 STE- NATHALÈNE	Vice Président		
MR LOPEZ ERIC 3722 route Vallée de l'énea 24200 ST-VINCENT- LE-PALUEL	Membre		
MR ROUQUIE BERTRAND 76 CHEMIN DE LA BRUNIE 24200 STE- NATHALÈNE	Président		
MR ROUS DAMIEN LES MATHEVIES 24200 STE-NATHALÈNE	Membre		
MR TRAVERSE JEAN PIERRE LA CHAPELLE 24370 CARLUX	Membre		

POUVOIR

Je soussigné BOUCHERIE ADRIEN, Syndic de L'ASA DE PRATS DE CARLUX, donne pouvoir à M. ROUQUIE de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 13 mars 2026 à 09H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Prats de Carlux, le 04/03/2026
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")



POUVOIR

Je soussigné BOUCHERIE FLORIAN, Syndic de L'ASA DE PRATS DE CARLUX, donne pouvoir à M. BOUCHERIE THIERRY de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 13 mars 2026 à 09H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Prats de Carlux, le 11/03/2026
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

"Bon pour pouvoir"

